

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO)  
DE LA MAISON DE LA PSYCHOLOGIE (MP)**

**DIMANCHE 28 AVRIL 2019 – TOULOUSE**

**Adhérents présents sur place ou en visioconférence (21) :**

N. Alibert, D. Beneyto [en visio], S. Cariou (trésorière), D. Castella [en visio], R. Collet (secrétaire) [en visio], R. Da [en visio], M.-C. Delsart, F. Drut, L. Grimaud, L. Huet, J. Lacinga [en visio], A.-L. Maldiney, V. Molin, A. Monnier, C. Lami, A. Moulis, C. Pelta, E. Rabut, C. Sablé, C. Schmeltzer (président), M. Vigouroux.

**Autre présent sur place (1)**

I. Jansen.

**Adhérents excusés (52) :**

M.-C. André, R. Ayache, K. Barbeau, H. Barret, H. Bazex, H. Berreby, B. Beysson, D. Bichet, F. Bonnel, S. Bourdet-Loubères, D. Bourdon, C. Breysse, L. Butté, M. Cancel, S. Chaabouni, M. Charon, B. Chazal-Vinel, L. Escala, T. Esquivel, F. Ewald, A. Excoffon, B. Fauré, Em. Fournier, M. Gueukmen, I. Grosset, R. Guzman (vice-présidente), V. Haguel, S. Harrati, B. Henderson, A. Houisse, S. Inard, L. Lavancier-Markovic, P. Letzkus, I. Locanetto, E. Lorenzati, Br. Marty, L. Nabais, A.-L. Nicola, C. Parassouramin, L. Perrot, D. Planas, M. Poiret, F. Poupard, B. Richard, N. Roskam, A. Roumégoux, D. Sanchez, M. Savarieau-Pontreau, M. Schlubach, T. Tourneur, D. Vavassori, A. Zabka-Delfau.

**Autres excusés (8)**

D. Calmejane, R. Duclos, A. Guellier, H. Ketthou, I. Martignole, C. Moya, N. Paas, C. Tranier.

**Ordre du jour prévu à délibération**

- 1-Lecture, compléments et approbation de l'ordre du jour
- 2-Lecture et approbation du rapport d'activité 2018
- 3-Lecture et approbation du rapport financier 2018
- 4-Perspectives et budget prévisionnel pour 2019
- 5-Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et du Bureau
- 6-Questions diverses et renouvellement des adhésions

**Début de la séance à 10h20.**

### **Préambule, mots de bienvenue**

*[La salle de formation du siège social de l'association a été aménagée par T. Tourneur et C. Schmeltzer afin d'y accueillir les participants de l'AGO, comprenant l'installation d'un vidéoprojecteur où sera diffusé l'exposé. M. Vigouroux ainsi que S. Cariou ont confectionné par ailleurs un buffet-brunch accessible à chacun tout au long de l'AGO. Un dispositif de visioconférence enfin est mis en place par S. Cariou afin de permettre aux personnes n'ayant pu se déplacer d'assister à la présentation et de participer aux échanges (cinq membres s'y sont connectés et ont suivi jusqu'à son terme la rencontre). ce fût un moyen pertinent pour suivre les échanges en direct mais moins pour interagir vu la moindre qualité du dispositif qu'il faudra améliorer pour les prochaines fois, même si cela doit rester exceptionnel car en aucun cas cela doit venir remplacer les venues et présences de chacun qui constituent un des fondements de notre association : rencontres et échanges entre professionnels.]*

Après des mots de bienvenue prononcés par la responsable de l'antenne de Haute-Garonne, S. Cariou, rappelant notamment le contexte particulier de cette AGO (reportée à ce jour dimanche suite à l'impossibilité de l'organiser à sa date initialement prévue samedi 16 mars dernier à cause des débordements occasionnés par les mouvements sociaux très actifs en ville rose chaque samedi de ce printemps) et le remerciant les personnes présentes sur place et en visioconférence, C. Schmeltzer prend la parole à son tour afin de souligner le nombre important (73) d'adhérents représentés (présents sur place ou en visioconférence, ou bien absents mais ayant adressé leur pouvoir) grâce auquel la bonne tenue de l'AGO est assurée quant à sa représentativité, et salue cette mobilisation (au final 22 personnes présentes et 60 autres s'excusant de ne pouvoir y assister) qui témoigne un dimanche matin de période de vacances de l'intérêt et du soutien des membres et sympathisants de la MP à cette association. Il remercie ensuite l'équipe de la MP pour son sérieux, son engagement et son dévouement, qui expliquent selon lui la réussite des actions menées en son sein et le développement grandissant de l'association, et particulièrement S. Cariou et M. Vigouroux pour leur participation à l'organisation de l'AGO. Puis, pendant que M. Vigouroux fait circuler la feuille d'émargements, il propose que plusieurs participants se désignent afin d'assurer la fonction de secrétaires de séance. M.-C. Delsart et C. Pelta ont la sympathie de se porter volontaires. C. Schmeltzer énumère par la suite la liste des 22 membres du CA élus lors de la dernière AGO (février 2018) présents (10) et absents et excusés (13), en excusant les partenaires (responsables du cabinet Martignole-Huzé Associés et du Crédit Agricole Occitanie) et le développeur web (D. Calmejane) de l'association de ne pas avoir pu être présents.

### **1-Lecture, compléments et approbation de l'Ordre du jour**

#### Lecture et compléments de l'Ordre du jour

Après lecture de l'Ordre du jour par C. Schmeltzer, et après avoir demandé si parmi l'assemblée des personnes souhaitaient ajouter un point parmi les éventuelles questions

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

diverses, il fait lui-même la proposition de rajouter deux compléments que certains membres du CA voulaient voir abordées : une réflexion à mener autour du dispositif ARS/CPAM de remboursement des psychothérapies et une information autour du Titre européen de psychologue.

#### Approbation de l'Ordre du jour

Suite au vote de l'assemblée, à main levée [*à noter : procédure définie par les membres du Bureau de l'association pour l'ensemble des votes effectués lors de l'AGO*], à la majorité des membres présents et représentés [*à noter : la décision qui en découle l'est quel que soit le nombre de membres présents ou représentés comme le stipule l'article 11.2 des statuts de l'association*], cet Ordre du jour est voté à l'unanimité.

## **2-Lecture et approbation du rapport d'activité 2018**

En propos liminaire de la lecture des rapports d'activité et financier dont il a la charge, C. Schmeltzer rappelle qu'afin d'éviter que l'AGO ne soit trop longue et répétitive pour certains, les rapports [*voir Annexe 1 en PJ de ce PV*] ont été envoyés à chaque membre la semaine précédente de sorte à ce qu'ils puissent en prendre connaissance avant, et ainsi que leur présentation le jour même de l'AGO puisse en être plus succincte, ciblée, laissant plus facilement place aux échanges de fond. En premier lieu, il rappelle les fondements de la MP (regroupement de psychologues universitaires et praticiens) visant à être un pont entre la formation initiale et la pratique de terrain et en cabinet ; il mentionne les deux objectifs principaux de l'association (protection de l'utilisateur et promotion de la profession de psychologue), définis en réponse au manque de lisibilité de la psychologie et de son accessibilité, et ayant entraîné le développement de services destinés au grand public (information, orientation et intervention dans le cadre de consultation, prévention, formation, supervision et gestion de crise) et aux psychologues eux-mêmes (formation continue, mutualisation de biens, de moyens, d'expériences et de savoirs). Il revient, en deuxième lieu, sur le fonctionnement global de la MP (fondé sur un réseau de professionnels référencés aux parcours et compétences larges et pluriels, une plateforme d'orientation via un site Internet et un numéro de téléphone unique, des cabinets de consultation mutualisés (un neuvième cabinet ayant vu le jour dans les Yvelines tout récemment), un auto financement ne dépendant d'aucune subvention, et une veille professionnelle qui se traduit par la présence au sein de son CA d'universitaires et de membres d'organisations nationales représentations et syndicales). En troisième lieu enfin, il propose d'évoquer une par une les activités principales réalisées par la MP en 2018 sous la forme d'un état des lieux d'une part structurel et d'autre part concernant les services et activités menés cette année-là.

#### Membres

Plus d'un millier de psychologues sont actuellement inscrits sur la liste de diffusion, qu'environ 300 sont référencés (susceptibles donc de recevoir une orientation de la part de MP) et 166 adhérents (dont 84% de femmes et presque la moitié à Toulouse). Les écarts entre le nombre de personnes recevant notre actualité et le nombre d'adhérents d'une part, et celui entre le nombre de référencés et celui d'adhérents d'autre part, s'expliquant

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

par le fait que la philosophie de la MP n'est pas fondée sur la course à l'adhésion (qui est avant tout une adhésion de principe) et que nul n'est tenu à cotiser (même en étant référencé) tant qu'il n'a pas bénéficié d'un des services proposés par l'association (par exemple une orientation, ou une réservation de cabinets mutualisés) [*A noter : le tarif de l'adhésion (30 euros) est le même depuis la création de la MP il y a cinq ans, et qu'il n'a jamais été envisagé jusqu'à présent de le modifier sachant que les précédents bilans financiers, tous excédentaires, ne le justifiaient pas*].

### Antennes

Si les premières antennes (Haute-Garonne, dont la responsable est S. Cariou, et Bouches-du-Rhône, dont la responsable est R. Guzman) sont plus que jamais en activité, C. Schmeltzer annonce qu'une nouvelle antenne a été créée, dans les Yvelines, suite à plusieurs réunions organisées en 2018 avec le concours de R. Da, J. Lacinga, M. Savarieau-Pontreau, M.-C. André et M. Contrel afin de construire le réseau de professionnels susceptible de pouvoir assurer les services développés dans les autres antennes. Le responsable de cette nouvelle antenne, R. Da, en présence de J. Lacinga fera un peu plus tard au cours de l'AGO par visioconférence depuis les Mureaux un résumé de la situation de cette antenne en précisant que depuis son ouverture il y a six mois elle regroupe aujourd'hui environ 35 psychologues, que les demandes d'orientation sont encore rares (ce qui était attendu [*à noter : les demandes reçues par les MP lors de sa première année d'existence à Toulouse ne dépassaient pas une par semaine*]) bien qu'en lente progression (environ cinq demandes d'orientations par mois), et que la mutualisation du cabinet qui a été ouvert en mars dernier à Saint-Germain-en-Laye est d'ores-et-déjà occupé à 80% de son temps par six psychologues. Il remercie l'équipe des Yvelines pour son implication dans ce que l'on peut considérer comme un succès encourageant, ainsi que C. Schmeltzer et S. Cariou pour leur soutien et présence tout au long de ce développement. Il livre enfin le plan d'action pour les mois à venir afin d'alimenter cette évolution, constitué notamment par le projet d'insérer la MP dans le tissu des soins psychiques dans ce département (en multipliant les contacts avec les collectivités locales, les hôpitaux, les associations, les écoles, etc.) et celui de passer du cabinet mutualisé actuel (situé au sein d'un cabinet médical) à un local dédié entièrement aux membres de la MP (un local de 90m<sup>2</sup>, situé en face de l'actuel, qui comprendrait quatre cabinets et une salle de formation/réunion). C. Schmeltzer remercie à son tour R. Da et J. Lacinga (dont il fait le bref récit de leur rencontre trois ans auparavant) ainsi que l'équipe des Yvelines pour leur investissement, dynamisme et enthousiasme. Il en profite pour évoquer les réunions menées à Paris sous l'impulsion de L. Lavancier-Markovic depuis janvier dernier dans le cadre de la création d'une nouvelle antenne dans ce département.

### Actualisation du site Internet

Il est rappelé que le développement grandissant qu'a connu l'association nécessitait de changer de site Internet afin, d'une part, d'automatiser certaines tâches administratives liées à la gestion des professionnels référencés et des orientations, et d'autre part, de parfaire sa présentation pour le rendre plus fonctionnel et plus professionnel. Il s'agissait là de la première phase d'un développement plus important encore qui a été effectué par D. Calmejane, développeur web de son métier, qui a confirmé depuis sur le fond comme sur la

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

forme l'intérêt pressenti. En effet, le nouveau site, mis en ligne en mai 2018, est très apprécié et a permis un allègement des tâches inhérentes à la gestion de certaines activités. Il s'agira ainsi en 2019 de lancer la seconde étape du développement de ce site, en s'appuyant à nouveau sur les compétences de D. Calmejane, avec l'objectif de peaufiner l'automatisation de nouvelles tâches administratives (facturation, communication, réservation des cabinets) et de créer de nouvelles fonctions (telles qu'un accès personnalisé à chaque professionnel référencé, ou encore un système de paiement en ligne). C. Schmeltzer rappelle à quel point la programmation de ces tâches dans l'avenir allègera considérablement le poids excessif pesant sur les épaules des bénévoles depuis an qui ont la charge notamment de la réservation des cabinets ainsi que la gestion des demandes d'orientation.

### Pôles d'intervention

Quatre pôles d'intervention ont été jusqu'ici développés au sein de l'association, C. Schmeltzer en rappelle les intitulés et brièvement leur vocation et principes *[voir la description plus détaillée qui en est faite dans le rapport d'activité diffusé préalablement à l'AGO et présenté en annexe 1]*. L'ensemble de ces pôles ont renouvelé les conventions qui les liaient aux institutions qui ont fait confiance à la MP, mais de surcroît ils ont obtenu de nouveaux contrats, démontrant l'intérêt et l'efficacité des dispositifs mis en place. Le premier de ces pôles concerne l'intervention d'urgence, la gestion de crise et la prise en charge post-traumatique (pôle dit « Epizélos »). S. Cariou en est responsable et prend la parole afin d'en décrire ses objectifs et son fonctionnement et remercier l'équipe qui a pris part à de nombreuses interventions cette année (M. Vigouroux, E. Vasseur, Br. Marty, L. Perrot, H. Barret) en précisant que certains sont des psychologues de l'avant et d'autres de l'arrière, en fonction qu'ils interviennent sur site immédiatement après l'événement ou qu'ils accompagnent plutôt par la suite les agents en cabinets. Defusing (intervention immédiate), debriefing (intervention post-immédiate), consultation individuelle, groupe de parole, formation, *in situ* ou en cabinet privé, c'est un large panel d'interventions qui y sont proposées, qui peuvent s'adapter aux besoins et à la demande. Le réseau La Poste, qui s'appuie sur ce dispositif depuis quatre ans en Haute-Garonne (mais aussi depuis dans le Gers, le Tarn et l'Ariège) en est pleinement satisfait, comme le souligne C. Lime qui intervient aussi en son sein depuis sa création au travers du Groupe Merlane, porteur initial de ce dispositif. Un des éléments clés rapportés par S. Cariou concerne l'importance qu'a révélé le modèle d'intervention que la MP a mis en place de la transmission du lien dans la capacité de résilience du blessé psychique, tout comme celle de l'assurance pour ce dernier de bénéficier de ce suivi entièrement pris en charge, ce qui a entraîné La Poste de répondre à la nécessité de prendre en charge la totalité des séances des suivis individuels (en non pas d'imposer un nombre fini de séances). Un modèle innovant qui a nourri un deuxième pôle au sein de l'association qui concerne l'accompagnement des souffrances au travail dont B. Beysson est responsable. Grâce à cette expérience en effet, la MP a pu convaincre le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (CHU le plus important de France avec 16 000 agents) d'adopter une prise en charge totalement anonyme et prise en charge sur le plan individuel sans limite de séances. Depuis deux ans désormais le CHU a renouvelé récemment la convention, manifestant eux aussi l'intérêt et l'efficacité de ce dispositif. D'autres institutions importantes se sont rapprochées de la MP afin de bénéficier des

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

services de ce pôle, dont le Sicoval (communauté d'agglomération du Sud Est toulousain regroupant 1200 agents), le Ministère de l'Economie et des Finances, le Sivom (collectivité gestionnaires des eaux potables), l'IME des Parons, etc. Les données recueillies au travers de ces dispositifs illimités sont précieuses car elles permettent d'appréhender le nombre moyen de séances (en l'occurrence, 11 dans celui de La Poste et 14 dans celui du CHU) qu'utilisent les agents qui font appel à cet accompagnement, données jusqu'ici demeurant un mystère pour la profession (et parfois l'objet de toute sorte d'inventions venant justifier des pratiques telles que les thérapies dites « brèves » face à l'idée communément partagée qu'une thérapie serait forcément très longue) seront utilisées dans le cadre de l'écriture d'un article qui sera soumis en 2019 dans une revue scientifique liée à notre profession et discipline directement concernée. Le troisième pôle (lié à l'intervention et l'accompagnement psychologique dans les établissements scolaires dont M. Gueukmen est responsable) et le quatrième (axé sur la formation dont R. Guzman est responsable) ont à peine été mentionnés, C. Schmeltzer renvoyant l'assemblée au rapport d'activité qui leur a été transmis, en précisant qu'eux aussi avaient rencontré de nouveaux succès en 2018, notamment avec une convention signée avec l'IAE d'Aix-en-Provence autour de points écoute destinés aux étudiants.

#### Permanences

De nombreuses permanences (ouvertes aux professionnels uniquement) ont été tenues en 2018, quasiment tous les 15 jours, dans chacune des antennes. Un rythme soutenu mais nécessaire, permettant aux psychologues de rencontrer des membres de l'équipe, de visiter les cabinets mutualisés, de se renseigner sur les activités de l'association, d'y proposer leur participation, ou encore d'échanger autour de la profession. Un rythme que l'équipe devrait s'attacher à maintenir l'an prochain, à commencer au sein de la nouvelle antenne des Yvelines.

#### Service d'orientation destiné aux particuliers

C. Schmeltzer rend hommage au travail exceptionnel que réalise au quotidien les membres en charge de ce service qui est au cœur de l'association : R. Collet et R. Guzman dans les Bouches-du-Rhône, B. Beysson, S. Harrati et M. Vigouroux en Haute-Garonne et R. Da dans les Yvelines. Il rappelle ensuite brièvement le principe de la plateforme d'orientation, ses modalités de fonctionnement [*voir le détail sur notre site Internet à la rubrique « Etre référencé »*], en précisant que là encore le succès est au rendez-vous, les demandes étant en augmentation constante depuis la création de la MP. Certes spécifiquement en région toulousaine (où en moyenne entre trois et quatre demandes sont reçues par jour), mais dans les autres antennes les demandes bien plus éparses sont tout de même de plus en plus nombreuses, ce qui conforte l'intérêt et la qualité de ce service. En revanche, ce nombre grandissant de demandes a nécessité de renforcer l'équipe, nécessitant de former de nouveaux membres afin d'en préserver sa réactivité et son efficacité. Le développement de notre site Internet a permis de faciliter la gestion de ce service, mais des difficultés demeurent tant il est chronophage et dense. De nouvelles dispositions doivent être pensées afin de faire face à ce succès et d'en conserver l'efficacité, notamment en développant encore le site Internet afin d'automatiser notamment les tâches liées aux messages de confirmation des rendez-vous pris.

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

### Service d'orientation destiné aux organismes (publics et privés)

Il est rappelé que ces services peuvent concerner des demandes d'intervention autour de la prévention, de la supervision d'équipe, de médiation, d'audit, de formation, de groupes de parole, de points écoute ou de consultations individuelles. Parfois l'institution est directement adressée à un professionnel que l'association a sélectionné parmi ceux référencés, mais la plupart du temps ce type de demande implique une contractualisation avec un organisme sous la forme d'une convention. C. Schmeltzer rappelle aussi un des principes fondateurs de la MP : reverser la très large partie d'un contrat au professionnel intervenant afin qu'il récolte le fruit de son travail. A la différence d'autres organismes, ainsi, les professionnels dont les honoraires sont les plus élevés peuvent néanmoins œuvrer dans le cadre des dispositifs de l'association, ce qui en explique en partie la qualité de service. De surcroît, n'ayant aucun salarié à rémunérer au sein de l'association, les tarifs proposés aux institutions sont très concurrentiels, l'objectif étant que les compétences des psychologues cessent d'être malignement exploitées. En capacité de répondre à de très nombreuses demandes en tout temps de par son réseau de psychologues indépendants, l'association offre ainsi des modalités nouvelles d'intervention (regroupées à travers ses pôles). Il rappelle enfin que chacune des conventions signées dans ce cadre depuis la création de l'association a été renouvelée à ce jour. Ce qui témoigne à la fois de la qualité du travail effectué par les professionnels que l'association a adressés sur le terrain, mais aussi de celle des dispositifs mis en place. De plus en plus d'organismes (publics et privés) font par ailleurs appel aux services proposés par l'association comme cela l'a été rappelé précédemment, ce qui témoigne là encore de l'utilité de ses dispositifs.

### Service de cabinets mutualisés

Ce service s'est très vite et bien développé depuis la création de la MP, hormis à Marseille. L'explication réside notamment par le fait qu'un seul cabinet y est disponible (alors que trois sont accessibles à Aix-en-Provence et quatre à Toulouse). Ce service est très apprécié des professionnels (qu'ils y démarrent leur activité ou qu'ils y complètent une activité institutionnelle) mais aussi des usagers et C. Schmeltzer en remercie les responsables et ceux qui participent à leur bon fonctionnement au quotidien pour leur dévouement : V. Haguel et R. Guzman à Aix-en-Provence, C. Sablé (qui a remplacé A. Excoffon en cours d'année) et R. Collet à Marseille, B. Beysson, S. Cariou, M. Vigouroux, L. Grimaud et T. Tourneur à Toulouse. R. Guzman souhaitait rappeler aux professionnels qui bénéficient de ce service que l'association n'est pas un centre d'affaire mais bien une association, gérée par conséquent par des bénévoles, ce qui implique de la part de chacun d'adopter un esprit participatif, bienveillant et convivial, vers une contribution et un investissement de chacun pour la bonne tenue des locaux, plutôt que d'une relation de client à prestataire de services comme cela est parfois encore le cas. Enfin, il est mentionné encore ici l'ouverture du nouveau cabinet à Saint-Germain-en-Laye sur lequel s'est exprimé précédemment R. Da et dont les débuts sont fort encourageants.

### Partenariats

Les différents accords déjà développés avec les partenaires de l'association, en vue principalement de faire baisser les charges qui pèsent sur les épaules des membres

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

professionnels installés en tant que travailleur indépendant, se sont consolidés. Parmi ces frais, ceux liés à l'assurance de responsabilité civile professionnelle et de la création d'un compte bancaire dédié. Avec le Crédit Agricole Toulouse (par le biais de H. Ketthou, responsable de ce dispositif), l'association a su nouer un lien de confiance partagé autour d'offres très avantageuses (l'assurance au tarif le moins élevé existant pour le professionnel qui démarre et l'ouverture sans frais d'un compte professionnel). Cette offre n'est valable actuellement qu'en Haute-Garonne, mais l'association pourrait démarcher à l'avenir dans les autres départements, R. Collet se proposant de le faire dans les Bouches-du-Rhône. N. Alibert ayant bénéficié de ce service indique que des offres plus personnalisées (comme l'assurance pour la voiture par exemple) sont aussi proposées par H. Ketthou qui peuvent s'avérer fort intéressantes. Les autres frais qui incombent souvent aux psychologues installés en libéral concernent la comptabilité. Le partenariat développé avec le cabinet Martignole-Huzé Associés semble lui aussi apprécié (il s'agit de prendre en charge la saisie et le bilan de chaque professionnel pour seulement 450 euros par an durant deux ans et réévalué par la suite en fonction du chiffre d'affaire). Il est valable quant à lui sur tout le territoire national. C. Schmeltzer rappelle également qu'I. Martignole anime également un des ateliers de sensibilisation de l'association, autour du « montage en libéral », atelier que la MP a réussi à placer au programme des Masters de psychologie de l'Université Jean-Jaurès à Toulouse (démontrant ici, comme c'est le cas de l'encadrement des stages, des interventions en Master ou encore de ses ateliers et formations que la MP représente une passerelle entre la formation initiale et les réalités de terrain). Il remercie l'ensemble de ces partenaires de faire ainsi confiance à l'association et de lui permettre d'offrir à ses membres des services ici encore novateurs et pertinents.

### Formation

C. Schmeltzer énonce ici très succinctement que deux formations professionnelles continues et trois interventions en milieu universitaire ont été prodiguées en 2018, le détail étant présenté dans le rapport transmis aux membres durant la semaine précédente [voir *Annexe 1*]. Il rajoute néanmoins que le chantier du pôle formation devra être abordé avec intensité à l'avenir, nécessitant une professionnalisation dans son organisation (par exemple sous la forme d'un catalogue présentant un an à l'avance les formations prodiguées), précisant que plusieurs contenus originaux avaient été pensés, en plus de la formation « Epizélos », tels que l'animation de groupe, ou encore la clinique de l'exil.

### Ateliers de sensibilisation

L'objectif de ces ateliers qui se déroulent généralement le samedi matin une fois par mois sous un format de conférencier invité d'une durée de trois heures, est d'informer les professionnels d'une approche, d'un outil ou d'un champ psychologique peu ou pas du tout abordé lors de la formation initiale. Cette activité a été peu développée cette année du fait de la priorisation des tâches face à leur multiplication (seuls quatre ateliers ont été organisés en début d'année 2018 à Toulouse qui ont connu néanmoins un joli succès : « la méthode Balint » animé par L. Grimaud, « le cadre thérapeutique » animé par F. Poupard, « l'intervention psychologique par le biais des ressources inhérentes à la dynamique des groupes » animé par Br Marty et « la méthode photolangage » animé par C. Joubert). Il s'avère que la qualité et l'originalité de ces ateliers mériteraient sûrement qu'une équipe

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*



spécifiquement dédiée à cette activité la prenne en charge à l'avenir afin de poursuivre ces espaces d'échanges que beaucoup de professionnels réclament.

#### Groupes de supervision

Chaque groupe existant (un à Aix-en-Provence animé par M. Cancel, un à Marseille animé par Bé. Marty, un à Toulouse animé par S. Harrati et un à Toulouse coordonné par E. Rabut) a été renouvelé cette année, C. Schmeltzer, afin de ne pas trop déborder dans le temps imparti à l'AGO, renvoie l'assemblée ici aussi à la lecture du rapport diffusé dans la semaine. E. Rabut informe l'assemblée que le groupe de co-vision qu'elle coordonne se développe bien avec de nouveaux membres intégrés récemment.

#### Participation aux Semaines d'information sur la Santé Mentale (SISM)

C. Schmeltzer rappelle l'historique national de cette manifestation et l'absence récurrente de psychologues appelés à y participer. C'est la deuxième fois à Toulouse qu'un regroupement de psychologues s'y impliquait. La thématique était cette année « Parentalité et Enfance » (l'an passé il s'agissait de « Souffrances au travail »), où A. Roumégoux et V. Molins ont réalisé plusieurs actions sous l'égide de la MP (tenue du stand associatif lors de l'ouverture de la quinzaine, participation à un colloque et à une émission de radio avec L. Grimaud [dont le podcast est accessible à cette adresse : <https://soundcloud.com/asso-microsillons/emission-speciale-sism-2018-microsillons-55min>]).

#### Représentation et diffusion

Brièvement C. Schmeltzer rappelle la mobilisation de la MP tout au long de l'année lors de ses permanences afin de renseigner professionnels (mais aussi grand public) sur l'expérimentation réalisée depuis janvier 2018 dans quatre départements dont les Bouches-du-Rhône et la Haute-Garonne concernant le remboursement des psychothérapies par la sécurité sociale. Cela fera l'objet d'un complément dans les questions diverses à venir. Fortement respectueuse du Titre de psychologue, de sa déontologie, de ses fonctions, de la qualité des prises en charges, du respect de l'utilisateur, l'association ne pouvait que se montrer très interrogative et critique face à un tel dispositif et alerter les professionnels, ce qu'elle a fait de manière très réactive, l'Association des Enseignants de Psychologie en Université (l'AÉPU) utilisant même le message que la MP a diffusé à l'époque afin d'alerter la communauté universitaire de ce dispositif et de ses dangers. C. Schmeltzer évoque aussi le fait que la MP a encadré en 2018 un troisième stage de Master 2 en psychologie en la personne de V. Molin qui a brillamment obtenu son diplôme depuis et même obtenu un emploi en institution. Il salue le travail qu'elle a accompli dans ce cadre, lui souhaite bonne chance dans sa jeune carrière, et espère qu'elle poursuivra son investissement fort apprécié au sein de l'association.

#### Conclusion

C. Schmeltzer rappelle qu'après plus de cinq ans d'existence, il apparaît clairement que les constats (notamment liés au manque de visibilité et d'accessibilité de la profession auprès du grand public et les clivages qui y subsistent) qui ont motivé la création de l'association sont plus que jamais d'actualité, que les objectifs et dispositifs qu'elle a mis en place pour y

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

remédier sont pertinents, et que les activités qu'elle y développe pour y apporter une amélioration sont adéquates et bénéfiques. En effet, la stratégie consistant à développer sur un plan local des services de compétences visant d'une part la qualité et la cohérence des prises en charge, et d'autre part, à contribuer à la formation continue, à la création de liens et d'échanges entre professionnels, à la transmission des savoirs et à la mise en place de services novateurs améliorant les conditions de travail des professionnels indépendants, tout cela semble être largement conforté par ce bilan d'activité qui s'inscrit dans la lignée des précédents, nos actions n'ayant cessé depuis leur mise en place de susciter un intérêt croissant. Les services mis en place sont aujourd'hui éprouvés et répliqués. Cependant, ces jolies réussites ont leur pendant : les nombreuses tâches qui incombent aux responsables de l'association se multiplient, ralentissant certaines activités, en rendant impossible l'organisation d'autres, la gestion administrative singulièrement qui nécessite toujours plus de suivis et d'écrits, comptables en particulier, d'actualisation de bases de données toujours plus dense aussi, ou encore d'un nombre croissant de demandes d'orientation. C. Schmeltzer prend l'exemple simple des attestations d'adhésion. Si cela prend une dizaine de minutes à éditer puis envoyer par e-mail et qu'avec une dizaine d'adhérents cela puisse être gérable, avec plus de 150 adhérents cela représente plus de 25 heures d'activités. Il faut imaginer un volume encore plus important pour les facturations de réservations des locaux. Cela devient ingérable et plusieurs processus doivent impérativement être opérés en 2019 afin d'y remédier. L'urgence semble être la programmation de la seconde étape du développement de notre site Internet, qui permettra l'automatisation de ces très nombreuses tâches administratives devenues terriblement chronophage aujourd'hui. Cela impliquera de remanier quelques textes présents sur le site afin d'éviter les appels finalement non motivés, de développer un programme de réservation en ligne des cabinets mutualisés, un système de paiement également en ligne, un système de facturation implémenté via le site, et un espace personnalisé pour les adhérents ayant rempli leur formulaire de référencement. En parallèle, il s'agira de renforcer les équipes dans chacune des actions où les tâches sont devenues difficilement gérables (et C. Schmeltzer invite les membres intéressés à se manifester), avec en projection l'ambition de s'appuyer à moyen ou long terme sur l'embauche à mi-temps d'un employé formé exclusivement à l'administratif pour y aider. Enfin, il s'agira de professionnaliser les pôles, principalement celui axé sur la formation.

#### Approbation du rapport d'activité 2018

Suite au vote de l'assemblée, le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

### **3-Lecture et approbation du rapport financier 2018**

C. Schmeltzer effectue la lecture de ce rapport, en s'appuyant sur la synthèse et le bilan comptable réalisés par les experts comptables mandatés par l'association afin d'en assurer sa comptabilité, R. Duclos et I. Martignole (du cabinet Martignole-Huzé Associés), et sur la base des éléments recueillis auprès de S. Cariou, R. Collet, R. Da et R. Guzman, qui sont en lien avec une part de la gestion quotidienne des finances. Un tableau présenté lors de l'AGO indique les dépenses et les recettes de l'année écoulée. Il révèle un déséquilibre entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018 d'un écart d'environ 5 500 euros (sur un budget

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

de 142 000 euros), ce qui s'éloigne des projections issues du budget prévisionnel 2018 où l'équilibre était prévu. C. Schmeltzer souligne malgré tout le sérieux de l'équipe quant à la gestion des finances de la MP et la félicite et le maintien malgré ce déséquilibre d'un solde positif sur le compte courant. Il explique ce déséquilibre (une première depuis l'existence de l'association sachant qu'au cours des exercices précédents les comptes ont toujours été bénéficiaires), par trois éléments principaux : tout d'abord des dépenses supplémentaires liées au développement de l'association dont les prédictions étaient inférieures aux réels coûts escomptés. Il s'agissait d'investir certaines dépenses afin notamment de permettre à l'antenne des Yvelines de se créer, en se dotant d'un cabinet comptable efficace et d'un site Internet actualisé plus professionnel. Une deuxième raison concerne des gains moindres sachant que la MP a connu l'annulation d'une de ses formations qui est censée rapporter quelques bénéficiaires permettant d'atteindre l'équilibre des comptes les années précédentes. De même, le service des cabinets mutualisés (particulièrement celui de Marseille) a connu moins de réservations que l'année précédente. Enfin, une troisième explication réside dans l'augmentation des frais de transport, d'hébergement, de restauration et de transport ont connu une augmentation qui semble pouvoir être mieux contrôlée et permettre une réduction durant l'année à venir. Peut être rajouté à ces points le coût de la vie qui augmente là où les tarifs des services de la MP sont pour la plupart les mêmes depuis sa création. Sont ensuite présentées avec précision aux membres de l'assemblée les diverses sources de recettes et de dépenses de l'association. Essentiellement, il s'agit de la participation aux frais des cabinets mutualisés (face aux locations qu'effectue la MP pour utiliser ces locaux) et celles issues des conventions qui lient l'association aux institutions pour lesquelles elle intervient à travers chacun de ses pôles (honoraires reçus par l'association face aux rétrocessions qu'elle effectue aux professionnels qui interviennent. Dans les deux cas l'association est bénéficiaire sur ces activités qui à elles seules représentent la grande part de son financement.

### Conclusion

Ce bilan légèrement négatif ne pèse pas de manière rédhibitoire sur la comptabilité de l'association sachant qu'il s'équilibre avec les bénéficiaires qui avaient été engrangés les années précédentes grâce à des exercices systématiquement positifs jusque-là. Cela reste néanmoins une alerte sérieuse, d'autant que les projets de développements de l'association vont impliquer de nouveaux investissements sans que de nouvelles entrées significatives ne soient envisagées. En l'occurrence, la question d'une éventuelle augmentation des tarifs de nos services doit être posée, ainsi que celle d'éventuels financements extérieurs (sans pour autant envisager de subventions). Ce bilan vient-il ainsi questionner le mode d'autofinancement de la MP ? Il ne semble pas forcément, tant que ses activités demeureront telles qu'elles sont. En revanche, la nécessité d'employer un personnel administratif ne pourra trouver réponse sans une ou plusieurs sources de financement extérieures dans les premiers temps, tant que les activités de formations par exemple ne permettront pas de financer un tel poste.

### Approbation du rapport financier 2018

Suite au vote de l'assemblée, le rapport financier est voté à l'unanimité.

#### **4-Perspectives et budget prévisionnel pour 2019**

Face à ces bilans à la fois très positifs et encourageants (même s'ils impliquent des améliorations en terme de gestion et d'administration), et confortés dans les objectifs que s'est fixée la MP et les services mis en place depuis sa création, les membres de l'actuel CA peuvent se sentir très satisfaits, et renforcés dans leur engagement. Se dégagent des axes de travail pour l'année à venir sur lesquels l'équipe devra se concentrer afin, d'une part, d'asseoir et pérenniser les activités menées jusqu'ici, et d'autre part, de les rendre accessibles au plus grand nombre et en développer de nouvelles.

##### Perspectives

Cette synthèse et ce bilan témoignent de la difficulté de gérer une telle association lorsque ses activités décuplent ainsi que ses investissements, tout en voulant conserver qualité et réactivité de ses actions. Ils ne sont pas totalement conformes au budget prévisionnel effectué il y a un an, et même s'ils ne sont pas non plus problématiques sur un plan financier du fait qu'ils sont noyés avec ceux très positifs dans années précédentes, ils sont néanmoins handicapants au vu des perspectives de développement qui sont celles de l'association ainsi que de ses besoins immédiats. Ils confirment donc que le mode d'autofinancement de l'association est certes toujours efficace, qu'il pourrait être pérenne, mais qu'il ne permet pas actuellement d'envisager de manière sereine et sécurisée le développement de l'association tel qu'elle se le projette et tel qu'il la limite actuellement. Les perspectives fixées en priorité pour 2019 sont donc les suivantes : alléger la charge administrative incombant aux responsables (en développant un peu plus encore le site Internet), développer les activités des différentes antennes (en élargissant les équipes dans certaines, en les créant dans d'autres, en ouvrant les cabinets mutualisés nécessaires), professionnaliser le pôle formation et réactiver les ateliers de sensibilisation, et économiser sur les dépenses quotidiennes.

##### Budget prévisionnel

Le futur Bureau de l'association aura la responsabilité de conduire ce budget. En termes de prédictions, sur la base des perspectives de développement comme des dépenses présentées ci-dessus et d'une attention accrue qui prévue sur certaines dépenses quotidiennes, il est projeté que le budget sera corrigé vers l'équilibre en 2019, avec un solde sur le compte courant qui demeurera au positif.

#### **5-Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et du Bureau**

Les membres du CA ayant témoigné de rigueur et de dynamisme, d'efforts et de succès (que C. Schmeltzer salue une nouvelle fois), et souhaitant poursuivre l'excellent travail qu'ils ont fourni et qui a permis le développement que connaît actuellement l'association, il est proposé qu'il soit reconduit dans son intégralité en conservant la responsabilité et la fonction de chacun en son sein, hormis concernant A. Excoffon qui s'est mise en congès en cours d'année de la charge qui lui avait été confiée lors de la dernière AGO (que C. Schmeltzer remercie encore pour les tâches qu'elle a réalisées et qui ont été utilisées à

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

l'association). La composition du nouveau CA soumis à l'approbation des membres de la MP est donc la suivante :

#### 21 membres renouvelés

B. Beysson, F. Bonnel, M. Cancel, S. Cariou (trésorière), R. Collet (secrétaire), R. Da, B. Fauré, L. Grimaud, M. Gueukmen, V. Haguel, R. Guzman (vice-présidente), J. Lacinga, P. Letzkus, Br. Marty, M. Poiret, A. Roumégoux, C. Sablé, C. Schmeltzer (président), T. Tourneur, D. Vavassori et M. Vigouroux.

#### Approbation du nouveau CA

Suite au vote de l'assemblée, le nouveau CA est élu à l'unanimité.

### **6-Questions diverses**

Un premier point inscrit comme complément en début d'assemblée, concerne le dispositif ARS/CPAM de remboursement des psychothérapies en expérimentation en Haute-Garonne notamment (mais aussi dans les Bouches-du-Rhône). C. Schmeltzer en rappelle les modalités et l'historique [consultables sur le site Internet de l'association à l'adresse suivante : <http://maisondelapsychologie.org/dispositif-experemental-ars-de-remboursement-des-psychotherapies/>]. Le but ici n'étant pas de rediscuter de l'éventuel intérêt d'un tel dispositif qui a été largement débattu tout au long de l'année et dont la profession, au travers de grande part des organismes qui la représentent ou la défendent, se sont prononcés en sa défaveur. Il s'agit plutôt de discuter d'une situation problématique au sein des cabinets mutualisés où si certains psychologues ont malgré tout fait le choix de se conventionner afin de bénéficier d'orientations émanant de médecins généralistes de patients qui seraient pris en charge intégralement par la Sécurité sociale, générant dans la salle d'attente des rencontres possibles entre patients payant leur consultation et d'autres pas. Plusieurs professionnels se sont plaints que leur patient revendiquait soudain à être eux aussi pris en charge par ce dispositif et venaient questionner le positionnement de leur thérapeute refusant de s'y soumettre. Il semble en effet, sans stigmatiser pour autant les psychologues ayant décidé de participer à cette expérimentation, ni instaurer des procédures d'interdiction d'accès à nos locaux ou d'exclusion qui seraient contraires à notre philosophie de transmission et d'échange comme le soulève L. Grimaud, d'éviter cependant qu'ils mettent en porte-à-faux ceux qui y résistent. Après plusieurs échanges entre les uns et les autres, la proposition d'exposer aux psychologues conventionnés qui consulteraient dans nos cabinets (ils sont très rares) la difficulté que cela représente pour l'association et de les inviter autant que possible à ce qu'ils accueillent dans un autre lieu que les cabinets mutualisés les patients qui rentrent dans le cadre de ce dispositif, tout en leur expliquant en quoi ce dispositif représente une attaque pour la profession et une limite pour l'utilisateur. Le second point inscrit comme complément en début d'assemblée concerne le titre européen de psychologue. C. Sablé en présente le principe ainsi que l'intérêt après avoir fait un bref historique de la lente construction du Titre de psychologue en France qui régit aujourd'hui la profession, ainsi que du Code de Déontologie, des principales organisations représentatives et du caractère à la fois unique de notre profession mais aussi fragile, mettant l'accent sur l'unité du Titre et la nécessité d'une reconnaissance accrue qui passe

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

notamment par le renforcement de notre formation universitaire. C. Sablé en vient ensuite à Europsy, qui est le certificat de psychologue européen qui garantit le Titre et la qualification de psychologue avec un minimum de six ans d'études de psychologie et facilite l'emploi des psychologues dans toute l'U.E. Pourquoi en préconiser l'obtention ? Selon, car en France les psychologues ont un atout majeur : leur Titre universitaire et professionnel (seule discipline des sciences humaines dans ce cas) conquis en 1985 et assorti de ses décrets d'application pour la fonction publique. Mais depuis rien n'est venu légalement consolider cet acquis, et la progression statutaire est à mettre au crédit des organisations par l'instauration du Code de Déontologie et des diverses instances inter-organisationnelles (CNCDP, COFRADEC), des outils autant structuraux que pratiques. A contrario, C. Sablé rappelle que le nivellement de toutes les études universitaires au Master a dégradé notre qualification (auparavant Maîtrise + diplôme de 3<sup>me</sup> cycle équivalent pour l'administration à l'agrégation) et les praticiens pas plus que les universitaires n'ont su promouvoir leur différence. Or la quasi-totalité des psychologues ne se contente pas de son Master et consolide son Titre par un très large et complexe éventail de formations ciblées pouvant être revendiquées comme telles. Comment donc faire valoir cette richesse de formations et de pratiques réalisées avec le plus strict respect de la déontologie des psychologues se demande-t-elle ? Nombreux sont les collègues au sein des organisations de psychologues (SNP, AEP, SFP, FFPP) à requérir la création d'un Doctorat d'exercice sans doute évalué à Bac + 8 avec intégration de V.A.E. Il faudrait instaurer en lien avec l'Université des organismes de formation et des comités habilités à en assurer légitimement la délivrance, la concurrence médicale ou paramédicale s'en trouverait en outre jugulée. C'est dans cette attente de reconnaissance qu'un palier intermédiaire s'est constitué par le diplôme de psychologue européen prouvant des formations à Bac + 6 et facilitant l'emploi dans l'U.E. Il est délivré par le COFRADEC, un comité formé de membres issus des diverses organisations de psychologues, et pour obtenir la certification EUROPSY il faut fournir un dossier exhaustif des formations ou acquis ou suivre une formation complémentaire universitaire ou de supervision. De par sa nature et fonction, C. Sablé souligne enfin que la MP pourrait s'atteler dans ce cadre à s'insérer dans ce dispositif en sa qualité d'organisme de formation. Il suffirait pour cela que plusieurs de ses responsables, ayant obtenu le Titre de psychologue européen, dispensent des supervisions ou des formations coordonnées à l'amplitude de 80 heures, en lien avec le COFRADEC. Tous les renseignements sont disponibles sur internet selon C. Sablé que l'assemblée remercie pour cette très précise présentation.

## **Clôture de l'AGO**

C. Schmeltzer clôture l'AGO en remerciant chaleureusement à nouveau S. Cariou et M. Vigouroux pour leur participation à son organisation, ainsi que toute l'équipe pour le travail effectué tout au long de l'année, et enfin l'ensemble des personnes dans la salle pour leur présence ce jour, en souhaitant longue vie à la MP !

**La séance est close à 13h20.**

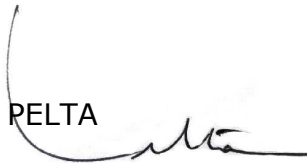
*[L'AGO s'est déroulée dans une ambiance studieuse et conviviale et une fois terminée les échanges se sont poursuivis jusqu'en milieu d'après-midi autour du buffet-brunch.]*

Fait à Toulouse et approuvé le 03 mai 2019 par les deux secrétaires de séance et le président : M.-C. Delsart, C. Pelta et C. Schmeltzer.

Marie-Claude DELSART

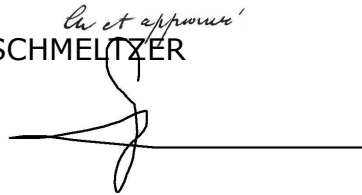


Corinne PELTA



Christophe SCHMELTZER

*Lu et approuvé*



## RAPPORTS D'ACTIVITE ET FINANCIER 2018

Ces rapports ont été rédigés par les quatre membres du Bureau de l'association et relatent les différentes actions menées au cours de l'année 2018 par son équipe ainsi que le rapport financier qu'en a établi son cabinet d'expert comptable. Ils permettent de dégager les axes de travail prioritaires pour l'année 2019 au regard des projets en cours et seront soumis à l'approbation des adhérents à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (en date du 28 avril 2019 à Toulouse).

### 1) Rapport d'activité

#### 1-1) Etat des lieux structurel

##### 1-1-1) Membres

Plus d'un millier de psychologues inscrits sur la liste de diffusion (presque la moitié en Haute-Garonne et 84% de femmes), plus de 300 référencés (professionnels ayant rempli le formulaire de référencement leur permettant éventuellement que le service d'orientation leur adresse une demande de consultation ou d'intervention) et 166 adhérents. Ces chiffres sont tous en progression par rapport à l'année précédente. Les écarts entre le nombre d'inscrits sur la liste de diffusion et le nombre d'adhérents d'une part, et entre le nombre de référencés et le nombre d'adhérents d'autre part, récurrents chaque année, s'expliquent par le fait que de nombreux professionnels peuvent suivre notre actualité et participer à certaines activités sans pour autant s'être référencés, et que les professionnels qui se sont référencés ne sont pas tenus d'adhérer (pouvant cotiser uniquement au moment où ils bénéficient d'une première orientation). Une certaine souplesse concernant l'adhésion s'inscrit en effet dans la philosophie de l'association (c'est-à-dire que la cotisation est obligatoire afin de bénéficier des services mais qu'elle peut se faire a posteriori, l'association ne cherchant pas à tout prix à faire adhérer les sympathisants qui par ailleurs ne sont pas certains de faire appel à ses services ou d'en bénéficier). Le tarif de la cotisation (15 euros pour les étudiants et sans emploi, 30 pour les professionnels et 60 pour les organismes) est resté inchangé depuis la création de l'association.

##### 1-1-2) Antennes

Un des objectifs qui avait été fixé pour 2018 était l'ouverture d'une nouvelle antenne, dans les Yvelines. L'idée était de permettre à un plus grand nombre de psychologues et d'utilisateurs en France de bénéficier des services ayant démontré leur intérêt et efficacité dans les antennes existantes (Bouches-du-Rhône et Haute-Garonne). Suite à plusieurs séjours en capitale orchestrés par C. Schmeltzer, épaulé par S. Cariou, de nombreuses rencontres publiques ont été organisées sous l'impulsion de R. Da, de J. Lacinga, de M. Savarieau-Pontreau et de M.-C. André, tout au long de l'année, permettant à de nombreux psychologues confirmés de découvrir l'association, d'y adhérer et de s'y impliquer.



Suffisamment pour que l'antenne soit opérationnelle et voit le jour en octobre, principalement centrée à Saint-Germain-en-Laye, aux Mureaux, et à Montigny-le-Bretonneux. Une quarantaine de professionnels désireux de s'y engager constituent un premier réseau de professionnels référencés qui s'élargira au cours des années à venir. L'année 2019 devra permettre à cette nouvelle antenne de mieux se faire connaître auprès des institutions et des psychologues qui n'ont pas eu l'occasion de rencontrer les membres de l'équipe, et d'acquérir un local qui permette au service de cabinets mutualisés de se mettre en place ainsi que les différentes activités destinées aux professionnels.

### **1-1-3) Actualisation du site Internet**

Le développement que connaît l'association nécessitait de changer de site Internet afin, d'une part, d'automatiser certaines tâches administratives (facturation, reçus, e-mails et sms d'envois de confirmation lors des orientations, gestion du fichier des professionnels référencés, gestion de la liste de diffusion), et d'autre part, de parfaire sa présentation pour le rendre plus fonctionnel et plus professionnel. Une première étape de ce développement a été effectué par D. Calmejane, qui sur le fond comme sur la forme a confirmé son intérêt. La réalisation de ces premiers éléments a conforté aussi l'équipe sur le choix de ce développeur. En effet, le nouveau site, mis en ligne en mai, est apprécié et a permis un allègement des tâches inhérentes à la gestion de certaines activités. Il s'agira en 2019 de lancer la seconde étape en s'appuyant à nouveau sur les compétences de D. Calmejane, visant à peaufiner l'automatisation de certaines tâches administratives, mais aussi de créer de nouvelles fonctions (telles qu'un accès personnalisé à chaque professionnel référencé, ou encore un système de paiement en ligne).

### **1-1-4) Pôles d'intervention**

Quatre pôles d'intervention ont été jusqu'ici développés au sein de l'association. Ils prennent appui sur un maillage territorial important de psychologues référencés installés en cabinet, d'approches plurielles, permettant de mettre en place des types d'accompagnement innovants, pour certains uniques en France, où la diversité et l'expérience des professionnels réunis autour d'un même dispositif enrichissent les pratiques et se complètent les unes aux autres. L'ensemble de ces pôles ont non seulement poursuivi leurs activités en 2018 mais ont de surcroît permis à de nouvelles structures (voir la rubrique « Service d'orientation destiné aux organismes publics ou privés » ci-dessous) de signer des conventions auprès d'eux afin de bénéficier de leurs services. Le premier de ces pôles concerne l'intervention d'urgence, la gestion de crise et la prise en charge post-traumatique (pôle dit « Epizélos »). Présent en Haute-Garonne et en cours de création dans les Bouches-du-Rhône, S. Cariou en est responsable. Elle y gère l'astreinte des appels d'urgence et la coordination des professionnels qui sont mobilisés, assure certaines interventions et participe aux formations des intervenants. Defusing (intervention immédiate), debriefing (intervention post-immédiate), consultation individuelle, groupe de parole, formation, sur site ou en cabinets privés, c'est un large panel d'interventions qui y sont proposées, qui peuvent s'adapter aux besoins et à la demande. Le réseau La Poste,

qui s'appuie sur ce dispositif depuis quatre ans en Haute-Garonne (mais aussi depuis dans le Gers, le Tarn et l'Ariège) en est pleinement satisfait (au point de vouloir le soumettre au niveau national afin que d'autres régions puissent en bénéficier). A travers des événements parfois très graves, ce dispositif a su témoigner à la fois de la qualité et de la réactivité des interventions. La mise en œuvre d'une orientation auprès de psychologues spécialisés dans le psycho-traumatisme pour une thérapie individuelle suite à évaluation du psychologue lors de la phase d'intervention immédiate ou post-immédiate, a révélé combien la portée de la transmission du lien était importante dans la capacité de résilience du blessé psychique, tout comme l'assurance pour ce dernier de bénéficier de ce suivi entièrement pris en charge par La Poste. Ce dernier argument a permis au réseau La Poste de percevoir la nécessité notamment de prendre en charge la totalité des séances des suivis individuels (en non pas d'imposer un nombre fini de séances). Ce travail mené par l'équipe Epizélos ainsi que l'éthique et la philosophie de la Maison de la Psychologie, a permis de devenir partenaire du Centre de Soins du CH LENVAL de Nice, coordonné par la professeure et pédopsychiatre Florence Askenazy, dont l'objectif est de répondre à la demande de prise en charge en secteur libéral des blessés psychiques adultes, adolescents et enfants, par des professionnels dûment compétents. Le deuxième des pôles au sein de l'association concerne l'accompagnement des souffrances au travail. B. Beysson, en est responsable, elle y coordonne les professionnels mobilisés et y assure certaines interventions. Inspiré par le pôle Epizélos, ce dispositif vise à apporter un peu plus d'humanité face à des situations professionnelles souffrantes et paralysantes tant pour l'individu que pour l'institution. Plusieurs institutions y font appel depuis sa création il y a deux ans, dont le Centre Hospitalier Universitaire (CHU le plus important de France avec 16 000 agents) de Toulouse, le Sicoval (communauté d'agglomération du Sud Est toulousain regroupant 1200 agents) et le Ministère de l'Economie et des Finances. Il s'appuie sur un service d'accompagnement adapté où l'agent appelle en toute confidentialité directement la MP (sans forcément en référer aux différents services de l'institution tels que la médecine du travail, le service des affaires sociales ou les ressources humaines) et qui pour certaines de ces institutions la prise en charge est faite intégralement (c'est-à-dire que le nombre de séances est sans limite). L'association assure les reporting et soumet à l'institution qui a intégré ce dispositif en son sein un compte rendu chiffré du type de problématique (événements suicidaires, dépression, absentéisme, arrêts de travail, etc.) porté par les agents ayant bénéficié de ce service ainsi que des résultats observés. Les données recueillies au travers de ces dispositifs sont précieuses car elles permettent d'appréhender le nombre moyen de séances (en l'occurrence, 11 dans celui du réseau La Poste et 14 dans celui du CHU) qu'utilise les agents qui font appel à cet accompagnement. Ces données étant au cœur d'un article qui sera soumis en 2019 dans une revue scientifique directement concernée. 2019 devra aussi être l'occasion d'implanter ce dispositif au sein d'autres organismes. Le troisième pôle est lié à l'intervention et l'accompagnement psychologique dans les établissements scolaires. Présent principalement dans les Bouches-du-Rhône, M. Gueukmen en est la responsable. Elle y gère notamment la rencontre avec les directeurs d'établissements et intervient dans certains sous la forme de consultations individuelles ou encore de groupe de paroles, au travers bien souvent de « points écoute » destinés aux collégiens et lycéens au sein même des établissements, reçus sur demande personnelle ou sur le conseil d'un enseignant, les rencontres pouvant

se prolonger en libéral au sein du réseau de l'association ou par le biais d'un travail avec les familles. Le quatrième et dernier pôle est axé sur la formation. Le statut d'organisme de formation obtenu en 2017 nécessite un travail de gestion administrative qui a considérablement alourdi les tâches de la responsable de ce pôle, R. Guzman, et le besoin d'en élargir l'équipe est d'autant plus important que l'un des objectifs que s'est fixée l'association est de développer ce champ d'activité. L'appel lancé par ailleurs à toute personne intéressée à proposer des formations qui pourraient être mises en place sous l'égide de l'association a été fructueux, de sorte à ce qu'un catalogue pourra l'an prochain voir le jour.

### **1-1-5) Permanences**

De nombreuses permanences (ouvertes aux professionnels uniquement) ont été tenues en 2018, quasiment tous les 15 jours, dans chacune des antennes. Un rythme soutenu mais nécessaire, permettant aux psychologues de rencontrer des membres de l'équipe, de visiter nos locaux, de se renseigner sur les activités de l'association, d'y proposer leur participation, ou encore d'échanger autour de la profession. Un rythme que l'équipe s'attachera à maintenir l'an prochain, à commencer au sein de la nouvelle antenne des Yvelines.

## **1-2) Etat des lieux des services et des activités**

### **1-2-1) Service d'orientation destiné aux particuliers**

Le principe et les modalités de fonctionnement de ce service innovant (voir le détail sur notre site Internet à la rubrique « Etre référencé »), au cœur des actions menées au sein de l'association, continue de fournir des résultats encourageants. Les demandes émanant de particuliers sont en constante augmentation depuis sa création (spécifiquement en région toulousaine où en moyenne entre trois et quatre demandes sont reçues par jour), ce qui conforte l'intérêt, le fonctionnement et la qualité de ce service. Ce nombre grandissant de demandes a nécessité de renforcer ce dispositif en formant de nouveaux membres afin d'en préserver la réactivité et la qualité. R. Collet et R. Guzman sont en charge des demandes sur Aix-en-Provence et Marseille (épaulées par C. Schmeltzer), B. Beysson, S. Harrati et M. Vigouroux de celles sur Toulouse (épaulées par S. Cariou et C. Schmeltzer) et R. Da de celles dans les Yvelines (épaulé par J. Lacinga, M. Savarieau-Pontreau et C. Schmeltzer). Le développement de notre site Internet a permis de faciliter la gestion de ce service, mais des difficultés demeurent tant il est chronophage et dense. De nouvelles dispositions doivent être pensées afin de faire face à ce succès et d'en conserver l'efficacité.

### **1-2-2) Service d'orientation destiné aux organismes publics ou privés**

Il s'agit fondamentalement du même service que celui d'orientation des particuliers, mais

destiné cette fois aux institutions. Cela peut concerner des demandes d'intervention autour de la prévention, de la supervision d'équipe, de médiation, d'audit, de formation, de groupes de parole, ou de consultations individuelles. Parfois l'institution est directement adressée à un professionnel que l'association a sélectionné parmi ceux référencés, mais la plupart du temps ce type de demande implique une contractualisation avec un organisme sous la forme d'une convention. En capacité de répondre à de très nombreuses demandes, l'association a développé pour certaines d'entre elles des services de compétences spécifiques via ses pôles d'intervention. Chacune des conventions signées dans ce cadre contient notamment le descriptif des prestations engagées, sa durée de validité, et les tarifs négociés. Toutes les conventions signées depuis la création de l'association ont été renouvelées à ce jour. Ce qui témoigne à la fois de la qualité du travail effectué par les professionnels que l'association a adressés sur le terrain, mais aussi de celle des dispositifs mis en place. De plus en plus d'organismes (publics et privés) font par ailleurs appel aux services proposés par l'association, témoignant là encore de l'utilité de ses dispositifs. Ainsi, en plus des conventions en cours et renouvelées avec le réseau La Poste en Haute-Garonne, le CHU de Toulouse, le Sicoval, le Ministère de l'Economie et des Finances en Midi-Pyrénées, les pôles d'intervention ont porté ses dispositifs dans de nouvelles et prestigieuses institutions supplémentaires, telles que le Sivom en Haute-Garonne et l'IME des Parons dans les Bouches-de-Rhône (intervention d'urgence, accompagnement des souffrances au travail avec suivi en illimité, formation), le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon et l'école Estaca dans les Yvelines (intervention d'urgence, groupes de parole et suivis individuels), l'Institut d'Etude Politique d'Aix-en-Provence (points écoute), ainsi que des conventions avec de nombreuses institutions médico-sociales dans le cadre de groupes de supervision d'équipe et d'espaces de médiation pour personnel encadrant à Aix-en-Provence et à Marseille (Association Les dames de la providence – MECS Canopée, l'Arc-en-Ciel - Institut d'Education Sensorielle, MAS et FAM – Irsam). Une telle croissance d'activité pose néanmoins là encore une difficulté sur le plan de la gestion administrative, les réunions, les reporting, les facturations et les règlements se faisant d'autant plus nombreux. Il s'agira en 2019 de réfléchir à une réorganisation de cette gestion administrative afin d'en permettre une réalisation et un suivi rigoureux.

### **1-2-3) Service de cabinets mutualisés destiné aux professionnels membres de l'association**

Les huit cabinets mutualisés développés depuis la création de la MP (trois à Aix-en-Provence, un à Marseille et quatre à Toulouse) s'avèrent toujours être d'une aussi grande utilité, très appréciés des professionnels (qu'ils y démarrent leur activité ou qu'ils y complètent une activité institutionnelle) mais aussi des usagers. C'est une activité qui nécessite beaucoup de rigueur, de disponibilité et d'énergie de la part de leurs responsables : R. Guzman et V. Haguel à Aix-en-Provence, C. Sablé (qui a remplacé A. Escoffon en cours d'année) et R. Collet à Marseille, B. Beysson, S. Cariou, L. Grimaud, T. Tourneur et M. Vigouroux à Toulouse. Le vif succès rencontré à Aix-en-Provence et à Toulouse (le cabinet de Marseille, unique local où un seul cabinet est partagé, ne générant pas le même attrait) nécessite d'en renforcer la gestion. En effet, le besoin d'alléger les

tâches liées principalement aux réservations et aux facturations devient incontournable, entraînant la conception pour l'avenir d'un système automatisé de réservation via notre site Internet. Il y a aussi un besoin de toujours rappeler aux professionnels qui bénéficient de ce service que l'association n'est pas un centre d'affaire mais une structure gérée par des bénévoles, ce qui implique de la part de chacun d'adopter un esprit participatif, bienveillant et convivial plutôt que d'une relation de client à prestataire de services.

### **1-2-4) Partenariat**

Les différents accords déjà développés avec les partenaires de l'association, en vue principalement de faire baisser les charges qui pèsent sur les épaules des membres professionnels installés en tant que travailleur indépendant, se sont consolidés. Le service de cabinets mutualisés ayant été développé avec succès dans ce sens afin de participer à cet allègement, l'association a poursuivi cette démarche autour notamment des frais administratifs obligatoires pour ces professionnels. Parmi ces frais, ceux liés à l'assurance de responsabilité civile professionnelle et de la création d'un compte bancaire dédié. Avec le Crédit Agricole Toulouse (par le biais de H. Ketthou, responsable de ce dispositif), l'association a su nouer un lien de confiance partagé autour d'offres exceptionnelles (l'assurance au tarif le moins élevé existant par ailleurs et l'ouverture sans frais d'un compte professionnel). Cette offre n'est valable actuellement qu'en Haute-Garonne, mais l'association se doit de démarcher à l'avenir dans les autres départements, le Crédit Agricole ayant fait part de sa satisfaction autour de ce partenariat et de son souhait de le poursuivre. Les autres frais qui incombent souvent aux psychologues installés en libéral concernent la comptabilité. Le partenariat développé avec le cabinet Martignole-Huzé Associés semble lui aussi fructueux et sera renouvelé l'an prochain. Valable quant à lui sur tout le territoire national, il consiste à ce que le cabinet prenne en charge les comptes (saisie et bilan) des membres de l'association pour seulement 450 euros par an (offre valable les deux premières années avant ajustement en fonction du chiffre d'affaires). Isabelle Martignole, experte comptable au sein du cabinet, anime également un des ateliers de sensibilisation de l'association, autour du « montage en libéral ». Ce sont ici de réels avantages apportés aux psychologues qu'il s'agit de souligner, connaissant la difficulté de certains lorsqu'ils s'installent en tant que travailleur indépendant et qui, s'endettant sous le poids des charges, en arrivent parfois à abandonner pour certains ou à dériver dans le mésusage de la pratique pour d'autres. D'autres partenariats doivent être pensés dans ce cadre, notamment par exemple avec un opérateur téléphonique.

### **1-2-5) Formation**

Deux formations professionnelles continues ont été prodiguées en 2018, et trois interventions en milieu universitaire. Concernant les formations professionnelles, la première fut la nouvelle session de la formation « Epizélos » que l'association a créée sous l'impulsion de S. Cariou, destinée aux psychologues en situation d'urgence (gestion de crise et prise en charge post-traumatique), qui a eu lieu dans les locaux aixois de l'association en janvier et février. Cette formation a notamment permis de composer un

panel de professionnels aux compétences multiples en mesure d'agir dans les situations les plus chaotiques. La présence de Françoise Rudetzki (SOS Attentats, chargée de mission ministérielle) et de Patrick Lagadec (spécialiste de la gestion de crises), et le relais qui a été fait de nos actions au sein des ministères et autres services en charge des aides aux victimes, sont un formidable garant du sérieux, comme de l'originalité, du travail effectué au travers du pôle Epizélos, et plus généralement au sein de l'association. La session qui était prévue en octobre et novembre a été annulée, deux principaux intervenants ayant annulé leur présence guère peu avant son démarrage. Elle est d'ores et déjà programmée pour la rentrée de septembre 2019. La seconde formation professionnelle qui a été prodiguée concerne les encadrants et managers, commandée par le Sivom de Haute-Garonne, elle a été menée en décembre par F. Bonnel et C. Schmeltzer, en vue de les familiariser aux biais de la communication psychosociale et aux éléments préventifs autour des risques psychosociaux. Ces formations professionnelles ont vocation à se développer ces prochaines années, par le renouvellement de celles déjà existantes qui sont novatrices et appréciées, mais aussi par la mise en place de nouveaux modules (tels que l'animation de groupe, la clinique de l'exil ou encore la prise en charge psycho-traumatique des primo-intervenants). Un catalogue devra être pensé et conçu présentant les sessions de l'année suivante. Une lourde tâche, que seule une équipe étoffée autour de cette activité sera capable de développer. Concernant les formations universitaires, deux interventions ont été réalisées par C. Schmeltzer (une à l'université Jean Jaurès auprès des étudiants de Master 2 en psychologie sociale, et l'autre à l'IUT de Tarbes auprès des étudiants de Licence de sciences de l'information) et une par V. Hoang à l'université d'Aix-Marseille (dans le cadre de la formation des psychologues de l'Education Nationale).

### **1-2-6) Atelier de sensibilisation**

L'objectif de ces ateliers qui se déroulent généralement le samedi matin une fois par mois sous un format de conférencier invité d'une durée de trois heures, est d'informer les professionnels d'une approche, d'un outil ou d'un champ psychologique peu ou pas abordé du tout lors de la formation initiale. Cette activité a été peu développée cette année encore, aucun atelier n'ayant été organisé dans les Bouches-du-Rhône et seulement quatre en Haute-Garonne. Ces derniers ont connu ceci dit un joli succès : « la méthode Balint » animé par L. Grimaud, « le cadre thérapeutique » animé par F. Poupard, « l'intervention psychologique par le biais des ressources inhérentes à la dynamique des groupes » animé par Br Marty et « la méthode photolangage » animé par C. Joubert. La raison principale de cette carence en organisation est le manque de disponibilité des bénévoles de l'association qui ne leur permet pas de tenir le rythme régulier d'un atelier par mois qu'elle s'était fixée jusqu'à présent. Les nombreuses activités qui se sont développées par ailleurs les occupant bien assez déjà, ils doivent prioriser. Il est vrai aussi que de nombreux organismes proposent ce type de rencontres et que la vocation de l'association n'est pas de reproduire ce qui se fait déjà à d'autres endroits. Mais il s'avère que la qualité et l'originalité de ces ateliers mériteraient sûrement qu'une équipe spécifiquement dédiée à cette activité la prenne en charge l'an prochain afin de poursuivre ces espaces d'échanges que beaucoup de professionnels réclament.

### **1-2-7) Groupe de supervision**

Plusieurs groupes de supervision dits « ouverts » ont été renouvelés, à Aix-en-Provence (animé par M. Cancel), à Marseille (animés par Bé. Marty) et à Toulouse (animé par S. Harrati). A raison d'une rencontre par mois environ, régulés par un professionnel aguerri, ces groupes de supervision sont accessibles à un prix modique (30 euros par séance). Une seconde forme de groupe d'échanges de pratique, dite de « partage de pratique professionnelle » (ou « 3P »), est organisée au sein des locaux de l'association. Il s'agit de temps d'inter- (ou co-) vision, ayant pour objectif que chaque participant prenne en charge à tour de rôle l'animation d'une séance en apportant un cas clinique ou une situation institutionnelle à confronter au regard pluriel des différents psychologues présents. Deux groupes, uniquement à Toulouse, ont été actifs, l'un coordonné par E. Rabut qui se poursuit une fois par mois environ, et l'autre par L. Butté qui s'est clôturé en fin d'année. Il serait pertinent pour l'association qu'elle ait une communication plus assidue autour de cette activité, ou que les modalités d'inscription soient plus directes, de sorte à en faciliter l'accès.

### **1-2-8) Participation aux Semaines d'information sur la Santé Mentale (SISM)**

Il s'agit de la deuxième participation de l'association à Toulouse à ces rencontres annuelles et nationales organisées dans chaque grande ville du territoire. La thématique était cette année « Parentalité et Enfance », et il apparaissait légitime que des professionnels membres de l'association s'engagent à renseigner le grand public à travers ces journées d'information. A. Roumégoux et V. Molin avaient la responsabilité de cette activité, comprenant notamment la participation à l'une des conférences plénières ainsi que le stand de l'association lors du Forum d'ouverture. Cette présence est d'autant plus à souligner qu'auparavant aucune association de psychologues n'avait été présente à Toulouse à cette manifestation, née pourtant de la psychiatrie publique pour déstigmatiser la maladie mentale, mais où dans ses éditions précédentes n'intervenaient majoritairement que des psychiatres et quelques rares psychologues hospitaliers.

## **1-3) Représentation, diffusion, communication**

### **1-3-1) Réflexion autour du dispositif ARS/CPAM de remboursement des psychothérapies**

Tout au long de l'année l'association a organisé lors de ses permanences des rencontres autour de l'expérimentation réalisée depuis janvier dans quatre départements dont les Bouches-du-Rhône et la Haute-Garonne concernant le remboursement des psychothérapies par la sécurité sociale. Vous trouverez sur notre site Internet (à la rubrique « Actualité de la profession ») un article dédié à ce dispositif, regroupant tous les documents officiels qui s'y rattachent, les communiqués des plus importants organismes représentant ou défendant la profession, les informations remontées du terrain, les argumentaires ainsi que

les témoignages. Fortement respectueux du Titre de psychologue, de sa déontologie, de ses fonctions, de la qualité des prises en charges, du respect de l'utilisateur, l'association ne pouvait que se montrer très interrogative et critique, et refuser d'y participer. Cela a permis à beaucoup d'entre vous de mieux comprendre les enjeux et les risques d'une telle expérimentation et nous avons observé que très peu de professionnels n'avait finalement entrepris la démarche en vue d'être « conventionné » ARS et intégré le dispositif. Nous notons qu'après un an d'expérimentation (qui doit en durer trois), les quelques (jeunes) diplômés en psychologie connus de nos services qui ont intégré la démarche ont souvent stoppé leur activité de psychologue quelques mois après. Guère étonnant, tant il était prévisible qu'un tel dispositif les précariserait quand bien même ils ont pu y voir une opportunité d'élargir leur patientèle. Les professionnels en charge des orientations ont aussi, et parfois longuement, expliqué aux particuliers faisant appel à notre service d'orientation pour une consultation et qui souhaitaient que cela se fasse dans le cadre de ce dispositif de remboursement, les difficultés qui lui sont inhérentes. La plupart du temps, les retours qu'ils firent étaient très encourageants, considérant qu'effectivement ce dispositif n'était sûrement pas approprié, et préférant avant tout être orienté auprès d'un professionnel dont ils seraient assurés de l'expérience et de la spécialisation.

### **1-3-2) Encadrement de stage professionnel**

Une nouvelle fois l'association a accueilli des stagiaires, dont une de master 2 de psychologie de l'Université de Toulouse, V. Molin, qui a brillamment par ailleurs validé son diplôme.

### **1-4) Conclusion et perspectives**

Après plus de cinq ans d'existence, il apparaît clairement que les constats (notamment liés au manque de lisibilité et d'accessibilité de la profession auprès du grand public et les clivages qui y subsistent) qui ont motivé la création de l'association sont plus que jamais d'actualité, que les objectifs et dispositifs qu'elle a mis en place pour y remédier sont pertinents, et que les activités qu'elle y développe pour y apporter une amélioration sont adéquates et bénéfiques. En effet, la stratégie consistant à développer sur un plan local des services de compétences visant d'une part la qualité et la cohérence des prises en charge, et d'autre part, à contribuer à la formation continue, à la création de liens et d'échanges entre professionnels, à la transmission des savoirs et à la mise en place de services novateurs améliorant les conditions de travail des professionnels indépendants, tout cela semble être largement conforté par ce bilan d'activité qui s'inscrit dans la lignée des précédents, nos actions n'ayant cessé depuis leur mise en place de susciter un intérêt croissant. Les services mis en place sont aujourd'hui éprouvés et répliqués. Cependant, ces jolies réussites ont leur pendant : les nombreuses tâches qui incombent aux responsables de l'association se multiplient, ralentissant certaines activités, en rendant impossible l'organisation d'autres. La dispersion des acteurs (de par les différentes institutions faisant appel à nos services ainsi que l'ouverture de nouvelles antennes) participent aux difficultés rencontrées au cours de l'année, particulièrement celles liées à la gestion administrative



qui nécessite toujours plus de suivis et d'écrits, comptables en particulier, d'actualisation de bases de données toujours plus dense aussi, ou encore d'un nombre croissant de demandes d'orientation. Plusieurs processus doivent impérativement être opérés l'an prochain, afin d'y remédier. L'urgence semble être la programmation de la seconde étape du développement de notre site Internet, qui permettra l'automatisation de très nombreuses tâches administratives devenues terriblement chronophage aujourd'hui. Cela impliquera de remanier quelques textes présents sur le site afin d'éviter les appels finalement non motivés, de développer un programme de réservation en ligne des cabinets mutualisés, un système de paiement également en ligne, un système de facturation implémenté via le site, et un espace personnalisé pour les adhérents ayant rempli leur formulaire de référencement. En parallèle, il s'agira de renforcer les équipes dans chacune des actions où les tâches sont devenues difficilement gérables, avec en projection l'ambition de s'appuyer à moyen ou long terme sur l'embauche à mi-temps d'un employé formé exclusivement à l'administratif pour y aider. Cela signifie qu'il faut d'ores-et-déjà étudier les modes de rémunération les plus adaptés et les modes de financement existants. Enfin, il s'agira de professionnaliser les pôles, principalement celui axé sur la formation. On le comprend, les enjeux du prochain Conseil d'administration sont donc considérables, d'autant que le réseau de professionnels en vue de la création d'une antenne à Paris est en bonne voie, ce projet y recevant le meilleur écho, permettant de raisonnablement augurer de l'ouverture d'une antenne dans le 75 courant 2020. D'autant aussi que l'antenne des Yvelines s'est lancée récemment, provisoirement et manifestement avec succès, dans la gestion de son premier cabinet mutualisé, avec comme ambition si ces encouragements se confirment de s'installer dans un grand espace où quatre cabinets cette fois pourraient être mutualisés. Un tel Conseil d'administration se doit de bien se connaître, de bien connaître le fonctionnement, l'histoire et les projets de l'association, c'est le cas des personnes qui composent l'actuel conseil. Mis à part A. Escoffon qui, étant occupée à de nombreuses tâches au quotidien a dû abandonner en cours d'année la mission de responsable du cabinet mutualisé de Marseille qu'elle avait embrassée lors de la précédente Assemblée Générale Ordinaire, l'ensemble des autres membres de ce conseil formera une excellente équipe pour porter à nouveau, de la meilleure façon qu'il soit, tous les objectifs pour 2019.

## 2) Rapport financier

### 2-1) Synthèse et bilan comptables

Ce rapport résume la synthèse et le bilan comptable réalisés par notre cabinet d'expert comptable, mandatés par l'association afin d'en assurer sa comptabilité, R. Duclos et I. Martignole (du cabinet Martignole-Huzé Associés), qui s'appuie sur des données recueillies auprès de S. Cariou (en tant que trésorière de l'association et responsable de l'antenne de Haute-Garonne), R. Collet (en tant que secrétaire), R. Guzman (en tant que vice-présidente et responsable de l'antenne des Bouches-du-Rhône), de R. Da (en tant que responsable de l'antenne des Yvelines) et C. Schmeltzer (en tant que président et responsable de la gestion quotidienne des finances). Cette synthèse et ce bilan révèlent que, pour la première fois depuis sa création, et malgré l'augmentation des activités de

l'association, les dépenses et les recettes de l'année écoulée présentent un faible déséquilibre entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018, témoignant d'un léger dépassement du budget prévisionnel réalisé l'an passé. La rigueur et le sérieux de l'équipe dans la gestion des finances de l'association ne sont pas à mettre en cause ici, les dépenses ayant été pour chacune justifiées et maîtrisées. Plusieurs autres éléments d'explication éclairent en revanche cet écart, se suffisant à eux-mêmes. Tout d'abord, le simple coût de la vie qui a augmenté là où la totalité des tarifs liés aux services proposés par l'association n'y ont pas été indexés. Un faible taux d'inflation donc, mais qui se rajoute au fait qu'une grosse part des dépenses de l'association est focalisée sur des loyers (qui n'échappent à cette augmentation), aux transports, au logement et à la restauration (des secteurs où l'augmentation dépasse parfois largement celle liée au taux d'inflation annuel). De surcroît, la multiplication et la dispersion des activités engagées cette année, notamment avec le développement de l'antenne dans les Yvelines, ont généré de nombreux frais supplémentaires liés aux déplacements et à l'organisation des rencontres qui ont permis son ouverture. Se rajoutent une légère baisse d'activité sur un secteur qui avait été plus largement bénéficiaire les années précédentes, à savoir les frais de gestion engrangés grâce aux réservations des cabinets mutualisés. En effet, si les locaux d'Aix-en-Provence et Toulouse demeurent bénéficiaires malgré une légère baisse enregistrée en ville rose, le local de Marseille enregistre un déficit, ce qui participe au peu de recettes supplémentaires que nous avons réalisées par rapport aux projections faites il y a un an. Enfin, notons qu'un plus grand nombre de factures que les années précédentes connaissent un retard de liquidation, n'apparaissant donc pas dans le bilan comptable qui ne tient compte précisément que des montants encaissés sur l'année civile, mais qui seront récupérés une fois les créanciers à jour de leur dû. Un léger écart qui n'est donc pas si problématique pour l'association, le solde étant encore dans le positif puisqu'il s'équilibre très largement avec les gains qui avaient été enregistrés les années précédentes. Mais un écart qui doit servir d'alerte malgré tout, et à plusieurs niveaux. En premier lieu, ici encore, autour de la gestion administrative, car si l'association applique une règle que peu d'organismes pratiquent qui consiste à rémunérer les professionnels engagés dans nos pôles d'intervention sans attendre que l'organisme pour lequel le pôle intervient n'ait réglé son dû à l'association, l'augmentation de nos activités se traduit forcément par la nécessité d'augmenter notre avance de trésorerie, tout en étant très réactive quant à la production et l'envoi des factures à ces organismes afin de ne pas augmenter l'écart de temps entre la liquidation qu'ils en font et le règlement que l'association a déjà opéré au profit de ses intervenants. C'est cela même que l'association n'est pas en mesure de faire actuellement, compte tenu à la fois du débordement que représentent les tâches quotidiennes à effectuer, et l'avance de trésorerie qui a diminué en concomitance. En second lieu, le développement de l'association nécessitant quelques investissements (liés à l'ouverture de nouveaux cabinets dans les Yvelines, et éventuellement à Marseille, au financement de la programmation de la seconde étape du site Internet, la poursuite de la création de l'antenne parisienne), ces sommes vont contribuer à amenuiser d'autant plus cette avance de trésorerie qui pourrait alors mettre en difficulté le bon fonctionnement de l'association. Certes, quelques minimes économies pourront s'envisager sur des dépenses quotidiennes (une attention plus particulière pouvant sûrement être portée aux transports, à la restauration et au logement), mais d'autres sources de recettes (augmentation des tarifs

**Siège social : 29 boulevard Carnot, 31000 Toulouse - Téléphone : 09 70 44 72 73**

**E-mail : [info@maisondelapsychologie.org](mailto:info@maisondelapsychologie.org) - Site Internet : <http://www.maisondelapsychologie.org>**

**Antennes : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Yvelines**

**Association Loi de 1901 N° SIRET : 809 803 299 00019**

**Organisme de formation professionnelle continue N° enregistrement : 76310857131**

*(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)*

de nos services ? Financements extérieurs ? Organisation d'activités plus lucratives ?) devront rapidement être considérées en parallèle. Concernant les recettes perçues par l'association, elles sont essentiellement comparables à celles de l'an passé. Il s'agit principalement de la participation aux frais de gestion des cabinets mutualisés et celles issues des interventions menées dans le cadre des conventions avec les organismes. La grande part des dépenses correspond quant à elle à la location qu'effectue chaque mois l'association pour la gestion de ses locaux ainsi qu'au règlement des honoraires des professionnels intervenant dans le cadre des dispositifs mis en place par ses différents pôles d'intervention.

## 2-2) Conclusion et perspectives

Cette synthèse et ce bilan témoignent de la difficulté de gérer une telle association lorsque ses activités décuplent ainsi que ses investissements, tout en voulant conserver qualité et réactivité de ses actions. Ils ne sont pas totalement conformes au budget prévisionnel effectué il y a un an, et même s'ils ne sont pas non plus problématiques sur un plan financier du fait qu'ils sont noyés avec ceux très positifs dans années précédentes, ils sont néanmoins handicapants au vu des perspectives de développement qui sont celles de l'association ainsi que de ses besoins immédiats. Ils confirment donc que le mode d'autofinancement de l'association est certes toujours efficace, qu'il pourrait être pérenne, mais qu'il ne permet pas actuellement d'envisager de manière sereine et sécurisée le développement de l'association tel qu'elle se le projette et tel qu'il la limite actuellement.

Le Président,  
Christophe SCHMELTZER  
Lu et approuvé,  
Date et signature  
19 avril 2019



La Trésorière,  
Sabine CARIOU  
Lu et approuvé,  
Date et signature  
19 avril 2019



La Secrétaire,  
Raphaèle COLLET  
Lu et approuvé,  
Date et signature  
19 avril 2019



La Vice-présidente,  
Romina GUZMAN  
Lu et approuvé,  
Date et signature  
19 avril 2019

